

Diplômes DELF-DALF : information importante concernant un incident de cybersécurité

Madame, Monsieur,

France Éducation international, opérateur du ministère français de l'Éducation nationale chargé de l'organisation des examens DELF-DALF, souhaite vous informer qu'un acte de cyber-malveillance a ciblé, entre le 9 et le 12 janvier 2026, une plateforme informatique utilisée pour la gestion pédagogique et administrative de ces examens.

Dès la découverte de cet incident, des mesures ont été prises afin de stopper immédiatement toute fuite de données. L'accès à la plateforme concernée a été suspendu à titre conservatoire et des investigations et analyses approfondies sont en cours. Nos équipes sont pleinement mobilisées par la gestion de l'incident.

Les résultats que vous avez obtenus aux épreuves et votre éventuel diplôme n'ont pas été affectés par cette intrusion. En outre, la plateforme de France Éducation international ne traite aucune donnée bancaire ou financière des candidats : ces données n'ont pas pu être volées, même si vous avez payé en ligne votre inscription. De même, aucune coordonnée postale, électronique ou téléphonique n'a été compromise.

Les données potentiellement exposées sont limitées à certaines informations d'état civil :

- civilité,
- nom,
- prénom,
- patronyme,
- date, pays et ville de naissance,
- nationalité,
- langue maternelle,
- centre d'examen de première inscription.

Par mesure de précaution et d'une manière générale, nous vous invitons à :

- rester vigilant face à tout message ou appel vous demandant des informations personnelles,
- ne jamais transmettre de documents d'identité sans vérification,
- ne pas cliquer sur les liens et les pièces jointes contenus dans un message dont la provenance n'est pas certaine,
- vous méfier des sollicitations urgentes se présentant comme officielles.

La sécurité des données est la priorité de France Éducation international. Les dispositifs de protection sont en train d'être renforcés. France Éducation international a notifié l'incident aux autorités françaises : la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et a déposé une plainte pénale. La plateforme ne sera remise en service que lorsque les garanties de sécurité suffisantes auront été réunies pour éviter toute nouvelle intrusion de ce type.

France Éducation international regrette sincèrement cette situation et reste pleinement mobilisé pour en limiter les impacts.

Pour toute question ou information complémentaire, vous pouvez contacter [la déléguée à la protection des données](#) de France Éducation international.

Vous pouvez également consulter la [FAQ](#) mise à votre disposition pour plus de détails. Cette foire aux questions sera mise à jour régulièrement.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

